



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Une demande de dérogation mineure sera entendue à la séance régulière du Conseil municipal qui aura lieu le 8 septembre 2026, à 19h00, au Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria à Lac-Brome.

Toute personne intéressée par cette demande est invitée à assister à cette séance et y présenter ses observations. La personne peut aussi soumettre ses commentaires ou observations au greffier, Me Owen Falquero, par écrit ou par courriel à greffe@lacbrome.ca, au plus tard à 12h, le 8 septembre 2026.

Dérogation mineure no. 683

494, rue Centre, lot 3 940 455, zone AF-3-K3, District de Iron Hill.

Nature et effets de la demande:

Demande visant à agrandir un bâtiment accessoire situé dans la cour avant minimale du terrain.

La note 28 du tableau de l'article 31 du règlement de zonage no 596 stipule que les bâtiments accessoires peuvent se trouver en cour avant minimale dans les zones ID-17-K9 et ID-23-N14 seulement, et sans jamais être implanté à une distance moindre de la ligne avant que celle du bâtiment principal (dont l'implantation est dérogatoire et protégé par droits acquis).

Le paragraphe 1 de l'article 26 du règlement de zonage no 596 stipule qu'un bâtiment dont l'implantation est dérogatoire et qui est protégé par droits acquis peut être agrandi au sol à la condition que l'agrandissement projeté soit conforme aux dispositions des règlements d'urbanisme.

Donné à Lac-Brome

Ce 17 août 2026

Owen Falquero, B.A., LL.B., J.D.

Avocat Greffier